Création d'un Centre Opérationnel Départemental

ETUDE DE PROGRAMMATION

Préfecture de Guéret

PREAMBULE

Dans le cadre d'un accord cadre de prestations d'assistance générale de conduite d'opérations, la SELI a pour mission d'accompagner les services de **la Préfecture de la Creuse** dans la phase amont du projet de création d'un Centre Opérationnel Départemental (COD).

Cette étude s'inscrit dans la démarche « missions prioritaires des préfectures 2022-2025 » et la volonté d'« assurer le pilotage stratégique et opérationnel des crises et des politiques de sécurité ».

L'identification de la nécessité pour les préfectures de disposer d'un COD afin d'assurer la réponse aux événements touchant gravement la population nécessite dans certains cas la rénovation (voire la création) des COD.

Afin de répondre à la demande de **la préfecture de la Creuse** et d'établir une étude de programmation, la SELI, en s'appuyant sur le guide établi par le ministère de l'intérieur, a proposé la méthodologie suivante

1- Phase 1 : Diagnostic visuel, relevé des locaux existants et collecte des informations auprès des gestionnaires du site ;

2- Phase 2 : Restitution d'un dossier minute (données programmatiques, plans avant et après travaux) ; présentation et échanges avec le comité technique de la Préfecture ;

3- Phase 3 : Restitution du livrable définitif avec intégration des remarques/observations du Cotech (descriptifs techniques et chiffrages).

SOMMAIRE

1 -PRINCIPES GENERAUX FONCTIONNELS DU COD 3
2 LOCAUX FAISANT L'OBJET DE L'ETUDE 3
3 DEFINITION DES BESOINS 6
3.1 Définition des espaces, des surfaces et des liens fonctionnels 6
3.2 Caractéristiques techniques générales 9
4 SCENARIO DE REAMENAGEMENT RETENU 9
4.1 Principes généraux 9
4.2 Travaux à réaliser 10
4.3 Tableau des surfaces 10
4.4 Plans de la faisabilité 11
5 ESTIMATION DU PROJET 12
5.1 Coût des travaux 12

1 -PRINCIPES GENERAUX FONCTIONNELS DU COD

Le COD rassemble dans un même lieu les représentants des services et acteurs concernés par le traitement de la situation exigeant une réponse opérationnelle.

Le COD doit permettre :

- De faciliter la prise de décision (processus décisionnel interservices) ;
- De piloter l'action des différentes ressources (publiques et privées) départementales ;
- De renseigner les différents échelons ;
- D'assurer la communication de crise (tant interne qu'externe).

La géométrie variable de cette organisation dépend du niveau de « posture » (vigilance, appui ou direction) adoptée en COD.

Lorsque le COD est activé, les locaux doivent avoir un usage exclusif ; toutefois, l'utilisation de ces locaux pour d'autres activités peut être toléré lorsque le COD n'est pas actif.

2 LOCAUX FAISANT L'OBJET DE L'ETUDE

Les locaux faisant l'objet de la présente étude sont situés au R+1 de la Préfecture et sont accessibles depuis l'escalier (sous douane) après l'accueil public. Ce niveau n'est pas desservi par ascenseur.

Ces locaux accueillent actuellement une salle de réunion (salle Erignac), le COD actuel et divers bureaux.

Cette implantation présente l'intérêt de ne pas être située ni en sous-sol (pas de problèmes constatés d'humidité), ni sous combles (problématique d'isolation à vérifier) et ne nécessite pas d'extension hors du volume actuel de la préfecture.

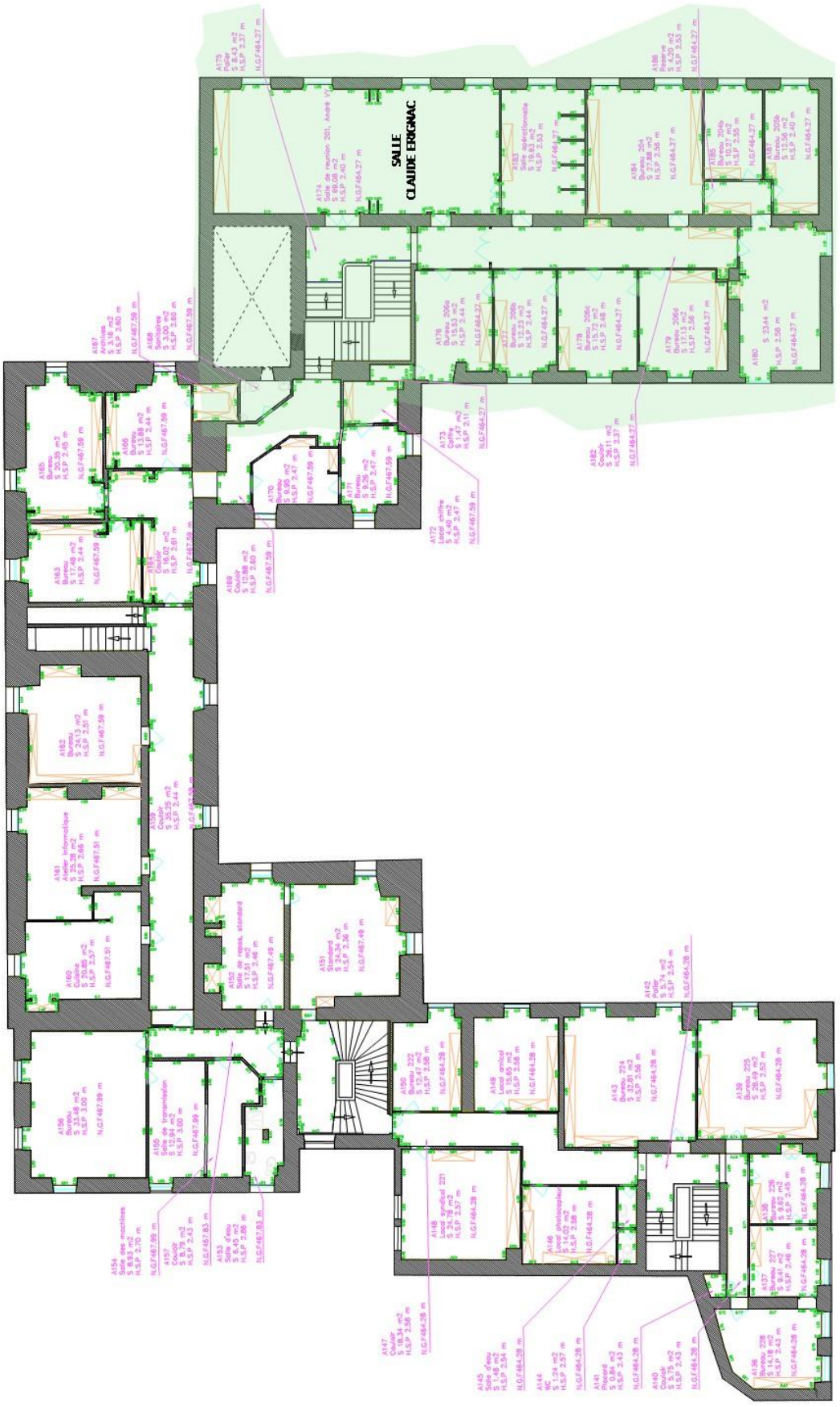
La vocation actuelle de ces espaces (bureaux) permet également de considérer qu'une problématique technique liée aux charges admissibles des planchers peut être écartée.

L'ensemble de ces éléments permettent de considérer que la restructuration des locaux doit pouvoir s'inscrire dans une démarche de maîtrise des coûts.

Seul le positionnement d'une fenêtre sur la voie publique (place Louis Lacrocq) peut être jugé comme un point de faiblesse à traiter.

Le territoire, notre ambition.

PLAN DE LOCALISATION DE LA ZONE DE TRAVAUX



PLAN AVANT TRAVAUX



3 DEFINITION DES BESOINS

3.1 Définition des espaces, des surfaces et des liens fonctionnels

En s'appuyant sur les directives de l'Aide à la conception, à l'aménagement et au financement des centres opérationnels départementaux » et en concertation avec les services de la Préfecture de la Creuse ont été approchés de la façon suivante :

- **Fonction « Décision »**
 Le maintien de la fonction « Décision au sein du bureau du préfet » à étudier.

DENOMINATION	OBJET	CARACTERISTIQUES	
Fonction "Décision"	Définition des orientations stratégiques	**Nombre de postes**	**Surface minimale (m²)**
		10 (dont 5 à 6 chefs de services)	30
		LIENS FONCTIONNELS	
		Liens fonctionnels	**Mutualisation possible**
		Proximité Fonction "Pilotage"	OUI
		EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	
		Positionnement de l'ensemble des membres autour d'une table appropriée	

- **Fonction « Pilotage-coordination »**

DENOMINATION	OBJET	CARACTERISTIQUES	
Fonction "Pilotage-coordination"	Assure la direction de la gestion interservices en application des choix stratégiques	**Nombre de postes**	**Surface minimale (m²)**
		5 personnes maximum	15
		LIENS FONCTIONNELS	
		Liens fonctionnels	**Mutualisation possible**
		Proximité de toutes les fonctions (hors "information public")	NON
		EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	
		Sans objet	

- **Fonction « Situation »**
 Mutualisation avec la Fonction « Pilotage-coordination » possible.
 Optimisation des surfaces à étudier.

DENOMINATION	OBJET	CARACTERISTIQUES	
Fonction "Situation"	Recueil et mise en commun des renseignements	**Nombre de postes**	**Surface minimale (m²)**
		14/15 personnes	60
		LIENS FONCTIONNELS	
		Liens fonctionnels	**Mutualisation possible**
		Proximité fonction "Pilotage"	NON
		EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	
		"Barrette" management des données / postes de travail indépendants pour les agents de liaison	

- **Fonction « Anticipation »**
 Optimisation des surfaces à étudier.

DENOMINATION	OBJET	CARACTERISTIQUES	
Fonction "Anticipation"	Etudie les scenarii prospectifs	**Nombre de postes**	**Surface minimale (m²)**
		5/6 personnes	20
		LIENS FONCTIONNELS	
		Liens fonctionnels	**Mutualisation possible**
		Fonctions "Situation", "Communication" et "Décision"	OUI
		EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	
		Traitement acoustique/Pas de poste de travail individuel/outils collectifs /vidéoprojection(…)	

- **Fonction « Communication »**

Possibilité d'installer la fonction « Communication » dans une salle en rez-ce chaussée du bâtiment « Erignac ».

<table>
<tr><th>DENOMINATION</th><th>OBJET</th><th colspan="2">CARACTERISTIQUES</th></tr>
<tr><td rowspan="7">Fonction "communication"</td><td rowspan="7">Suivi de l'opinion publique, définition de la stratégie de communication, proposition de messages à diffuser</td><td>Nombre de postes</td><td>Surface minimale (m²)</td></tr>
<tr><td>5/6 personnes</td><td>20</td></tr>
<tr><td colspan="2">LIENS FONCTIONNELS</td></tr>
<tr><td>Liens fonctionnels</td><td>Mutualisation possible</td></tr>
<tr><td>Cellule d'information Public (CIP)</td><td>OUI</td></tr>
<tr><td colspan="2">EQUIPEMENTS SPECIFIQUES</td></tr>
<tr><td colspan="2">Prévoir des outils multiples de communication</td></tr>
</table>

- **Cellule Information Public**

<table>
<tr><th>DENOMINATION</th><th>OBJET</th><th colspan="2">CARACTERISTIQUES</th></tr>
<tr><td rowspan="7">Fonction "communication" - Cellule Information Public</td><td rowspan="7">Apporter une réponse personnalisée aux demandes/ diffusion des consignes de comportement</td><td>Nombre de postes</td><td>Surface minimale (m²)</td></tr>
<tr><td>5/6 personnes</td><td>20</td></tr>
<tr><td colspan="2">LIENS FONCTIONNELS</td></tr>
<tr><td>Liens fonctionnels</td><td>Mutualisation possible</td></tr>
<tr><td>Fonction "Communication"</td><td>OUI</td></tr>
<tr><td colspan="2">EQUIPEMENTS SPECIFIQUES</td></tr>
<tr><td colspan="2">Prévoir des outils multiples de communication</td></tr>
</table>

- **Autres locaux – Espaces support**

Un espace repos et des sanitaires sont également à prévoir.

3.2 Caractéristiques techniques générales

Le COD s'insérant dans des locaux existants, il conviendra de vérifier que le groupe électrogène de l'établissement est suffisamment dimensionné après le réaménagement des espaces.

De la même façon, les équipements ne fonctionnant pas sur batteries devront être reliés à un onduleur. Cet équipement devra également être suffisamment dimensionné après travaux.

Ventilation : L'air sera renouvelé de façon à permettre de respecter les articles R4222-1 à R4222+26 du Code du travail. Si le concepteur prévoit une ventilation mécanique, il sera fait application du décret n°2008-244 du 7 mars 2008 pour le respect des débits minimaux d'air neuf.

Acoustique : Dans le respect de la norme NF S 31-080, le concepteur devra rechercher des niveaux de performance acoustique de « Performant » (35 à 45 dB) à « Très performant » (30 à 40 dB).

Sécurisation : Elle sera définie avec le référent sureté de la DDSP en veillant au respect de de l'instruction sur la protection des préfectures du 9 décembre 2022.

Equipements des postes de travail et multimédia : 3 PC+2 RJ45 par poste de travail.

4 SCENARIO DE REAMENAGEMENT RETENU

4.1 Principes généraux

Le scénario retenu consiste à libérer une partie des locaux du second étage du bâtiment « Erignac » occupés par des agents des services du cabinet. Ces derniers pourraient être relogés dans les bureaux laissés vacants par les agents SIC.

Un espace de 120 m² serait ainsi dégagé. Le décloisonnement de cette zone apparaît peu contraignant (absence de murs porteurs).

Les fonctions situation et pilotage seraient installées dans un même espace de 62 m², la fonction anticipation dans une pièce de 13 m². La CIP disposerait de 21 m². Enfin, une salle de repos dédiée (15 m²) serait créée dans l'espace COD.

La surface des différents locaux a été adaptée par rapport au nombre des participants à la gestion de crise en Creuse.
Il est envisagé de maintenir la fonction décision au sein du bureau Préfet.

La fonction de communication occuperait une salle du rez-de-chaussée du bâtiment « Erignac ».

4.2 Travaux à réaliser

Le projet vise à minimiser l'intervention sur l'existant. Les travaux à réaliser sont les suivants :

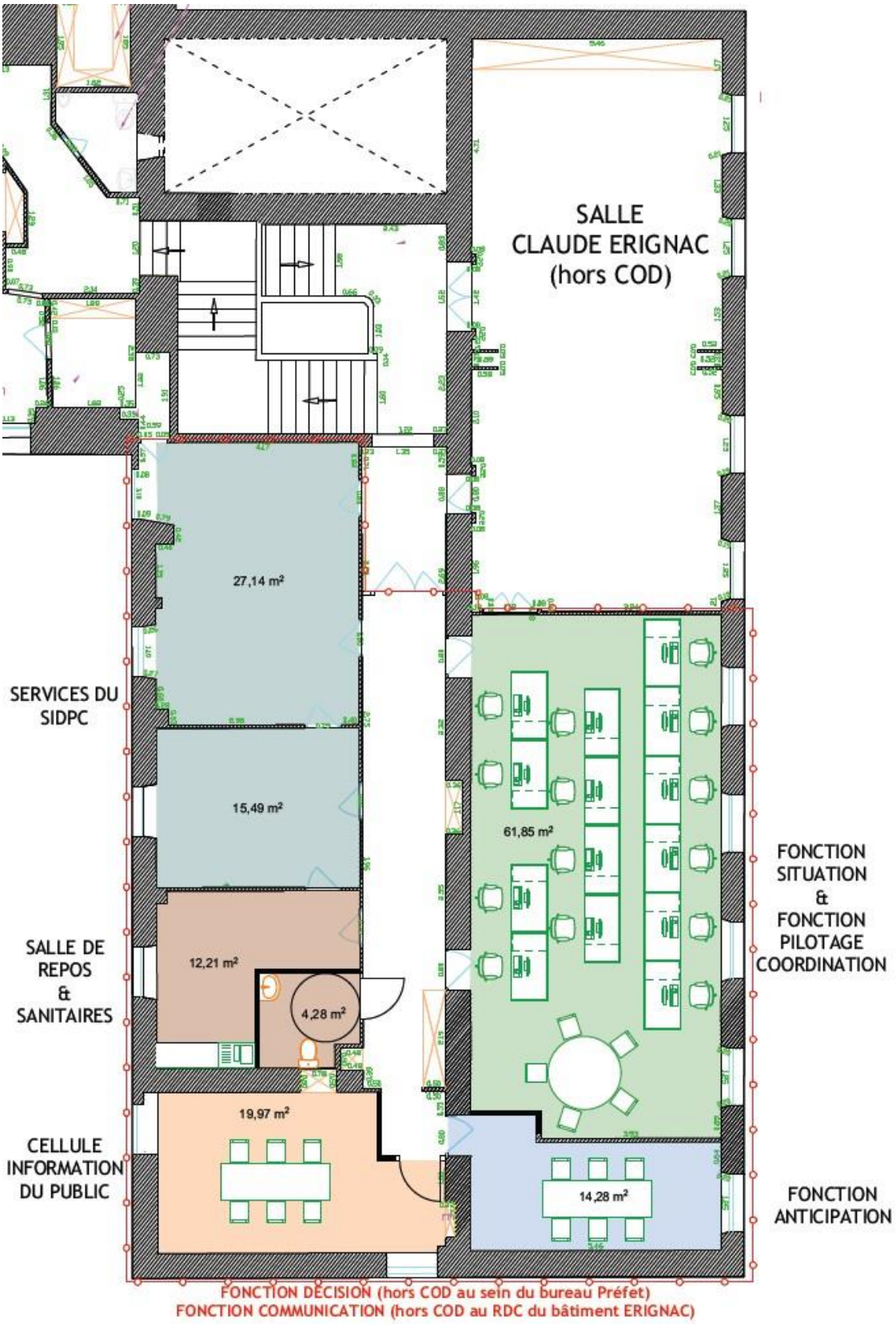
- Travaux partiels/ponctuels de démolition curage (cloisons/menuiseries/sols et plafonds) ;
- Remplacement ponctuels portes et plinthes ;
- Cloisonnement, réfection faux plafonds, revêtement mural dans sanitaire et espace repos (+traitement acoustique spécifique quand nécessaire) ;
- Mise en peinture complète des locaux concernés par les travaux ;
- Réfection des sols ;
- Modifications ponctuelles réseaux ventilation, modification réseaux, création sanitaires et équipement salle de repos ;
- Réfection complète terminaux CFO-CFA.

4.3 Tableau des surfaces

Espace	Surface (SU m²)
Fonctions situation / pilotage	62
Fonction anticipation	14
Fonction CIP	20
Salle de repos et sanitaire	16
Bureau	15
Services SDIP	27
TOTAL	**154**

4.4 Plans de la faisabilité

PLANS APRES TRAVAUX



5 ESTIMATION DU PROJET

5.1 Coût des travaux

Au stade de la faisabilité ils sont approchés à hauteur de **130 000.00 € HT.**